

# Consolidation avec le Groupe Export

## (Démarches préalables requises)

Ces informations vous sont données à titre indicatif afin de vous guider dans vos démarches. Nous vous invitons à consulter les sites appropriés mentionnés à la section « Références utiles » pour obtenir tous les détails.

Afin de pouvoir participer à une consolidation d'envoi de marchandises pour une foire organisée par le Groupe Export, l'entreprise se doit d'avoir fait un minimum de démarches.

### 1- COURTIER EN DOUANES

- Pour toute marchandise à destination des États-Unis, vous devez avoir un compte ouvert auprès d'un courtier en douanes **américaines**. UPS ou Fedex assureront le courtage seulement si vous avez un compte ouvert sous leur bannière **UPS-SCS** ou **Fedex-Trade**. Ce compte est distinct du compte standard.
- Pour tous les pays, à l'exception des États-Unis, lorsque vous n'avez pas de courtier en douanes, c'est généralement le transporteur qui se charge de faire dédouaner votre marchandise lors d'un consolidé.
- Un courtier en **douanes canadiennes** est obligatoirement requis pour tous les retours de marchandise au Canada.

### 2- U.S. FOOD AND DRUG ADMINISTRATION (FDA ou USFDA)

- Votre entreprise et chacun de vos produits exportés doivent être enregistrés auprès de la FDA. Il est très important que votre dossier soit mis à jour lors d'un changement de propriétaire, d'un déménagement, d'une acquisition ou encore lorsqu'un nouveau produit est offert à l'exportation. Cela pourrait vous éviter un refus ou une amende.

### 3- ÉTIQUETAGE

- L'étiquetage de vos produits, en conformité avec les normes du pays, fait partie des prérequis à l'exportation lorsque ceux-ci sont destinés à la **vente**. Lorsqu'il s'agit d'**échantillons**, vous pouvez déroger à cette règle. Vous devez toutefois indiquer la mention « *samples – not for sale* » sur **tous** vos produits, vos caisses, ainsi que sur votre facture commerciale. De plus, pour les États-Unis, vous devez ajouter cette mention sur votre *Prior Notice*.

### 4- DOCUMENTS

- Tout dépendant de la nature de votre produit et du pays de destination, certains documents de la présente liste pourraient être requis. Vous devez savoir de quoi il s'agit et comment les obtenir ou les produire (veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive) :
  - Facture commerciale : document de base lors d'un envoi à l'export ou à l'import. Elle doit inclure les codes harmonisés de chaque produit (HS).
  - Certificat d'origine (NAFTA OU ALENA - permet de demander un traitement tarifaire préférentiel dans le cadre d'un accord de libre-échange)
  - *Prior Notice* pour les produits transitant ou à destination des États-Unis seulement.
  - Certificat phytosanitaire (pour tous végétaux et produits végétaux).

- Formulaire B13 : pour **tous** les envois d'une valeur de plus de 2000\$ pour les pays autres que les États-Unis.
- Certificat d'exportation de santé (*health certificate* – pour tout produit provenant d'animaux ou d'insectes et leurs sous-produits incluant entre autres le miel et les œufs).
- Facture de connaissance (*packing list*) : stipulant le nom des produits, le nombre de boîtes, le poids et les dimensions de chacune.
- La liste des ingrédients pour chaque produit.
- Procédé de fabrication (*manufacture process sheet*).
- L'ambassade du pays de destination sera votre meilleure source d'information quant aux produits acceptés ou refusés, aux documents requis et aux procédures à respecter.

## 5- NOTE IMPORTANTE

- Pour participer à une consolidation avec le Groupe Export, vos produits doivent avoir passé les douanes au moins une fois. Vous devez également être en mesure de fournir toute la documentation nécessaire dans les délais requis.

## 6- RÉFÉRENCES UTILES

- Courtiers en douanes :  
Affiliated 514-288-1211  
A.N. Deringer 518-298-7433
- Enregistrer son entreprise auprès de la FDA  
<http://www.access.fda.gov/>
- Codifier vos produits selon les codes harmonisés (SH) et les codes de la FDA :  
<http://www.accessdata.fda.gov/scripts/ora/pcb/pcb.cfm>  
<http://www.cfsan.fda.gov/~pn/htscodes.html>
- *Prior notice* :  
<http://www.fda.gov/Food/GuidanceComplianceRegulatoryInformation/PriorNoticeofImportedFoods/default.htm>  
<http://www.fda.gov/Food/GuidanceComplianceRegulatoryInformation/PriorNoticeofImportedFoods/FilingPriorNotice/ucm121048.htm>
- Agence des services frontaliers du Canada (B13):  
<http://www.cbsa-asfc.gc.ca/menu-fra.html>
- Agence Canadienne d'Inspection (certificat phytosanitaire et d'exportation de santé) :  
<http://www.inspection.gc.ca/francais/tocf.shtml>
- Customs Border Protection :  
[www.cbp.gov](http://www.cbp.gov)
- Secrétariat de l'Aléna (certificat NAFTA) :  
<http://www.nafta-sec-alena.org/fr/view.aspx?conID=774>
- Incoterms :  
<http://www.iccwbo.org/incoterms/id3040/index.html>
- Services conseil en réglementation et étiquetage :  
Véronique Jeannotte 450-461-6266 #211  
[veroniquejeannotte@groupeexport.ca](mailto:veroniquejeannotte@groupeexport.ca)
- Consultante en douanes :  
Linda Labrosse 450-751-0616  
[lindalabrosse@cgocable.ca](mailto:lindalabrosse@cgocable.ca)